



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des patrimoines et de l'architecture

Service du patrimoine

Sous-direction des monuments
historiques et des sites
patrimoniaux

Bureau de l'expertise et des métiers

Affaire suivie par Jean-Michel
Sainsard Référence : 2021/D/
15948

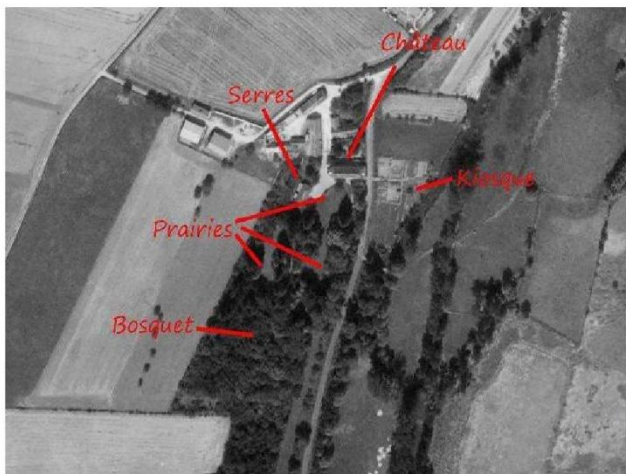
Rapport d'expertise

Paris, le 20 juillet 2021

Objet : Jardin du Domaine des Cloires – Charost (18) - visite sur place du 29 mai 2021.

Vous avez demandé à la sous-direction des monuments historiques et des sites patrimoniaux un avis sur le domaine des Cloires à Charost. Cette propriété privée est inscrite au titre des monuments historiques par arrêté du 21 décembre 2020.

Le jardin est l'œuvre du renommé François Duvergier-Chasseloup (1807-1887), paysagiste. Le vocabulaire utilisé par le paysagiste s'inscrit dans celui des jardins paysagers du XIXe siècle. Il comprend des allées tournantes, des découverts créés par des prairies contrastant avec un couvert composé de bosquets. Le domaine comprend également une très belle petite serre chaude qui s'appuie sur une « orangerie » que je pense être plutôt une serre tempérée¹.



¹ Une serre tempérée est utilisée pour la conservation des pieds mères, le hâtage et le forçage de végétaux indigènes (tels que les chrysanthèmes) et la protection permanente des végétaux exotiques. Elle est souvent liée à une serre chaude, ce qui est le cas aux Cloires. La température d'une serre tempérée varie entre 10° et 15° alors que celle de l'orangerie varie entre 0° et 8°. L'orangerie est utilisée pour conserver des végétaux non rustiques, de grande taille et hors sol.

Un kiosque est situé au-delà de la route sur l'autre partie du jardin proche de la rivière et à proximité d'un embarcadère. L'ensemble, jardin et fabriques, est très riche tout en étant composé à l'échelle de la maison bourgeoise qui est de taille modeste. La topographie du lieu est fortement inclinée accusant un dénivelé de 6 à 8%. Le paysagiste s'est attaché, afin de donner un effet de grandeur au « château », à composer le jardin et ses éléments d'architecture à une échelle particulière ; la forte pente quant à elle est compensée par un système d'allées courbes faisant palier et rappelant les systèmes en terrasses des jardins réguliers.

L'effet de terrasse est accentué par le magnifique modelé des prairies. Ce modelé est également un moyen de maîtriser et de ralentir le ruissèlement des eaux de pluie. Les bosquets sont plantés sur une butte qui représente probablement le niveau initial du sol. L'encaissement accentue l'effet de surplomb.



La serre tempérée pourtant de bonne dimension apparaît bien modeste dans cette échelle trafiquée, en rouge le modelé et en jaune les paliers.

C'est une technique relativement simple, mais qui dévoile parfaitement le génie et la maîtrise des paysagistes du XIXe siècle qui savaient créer des artifices efficaces avec peu de moyens.



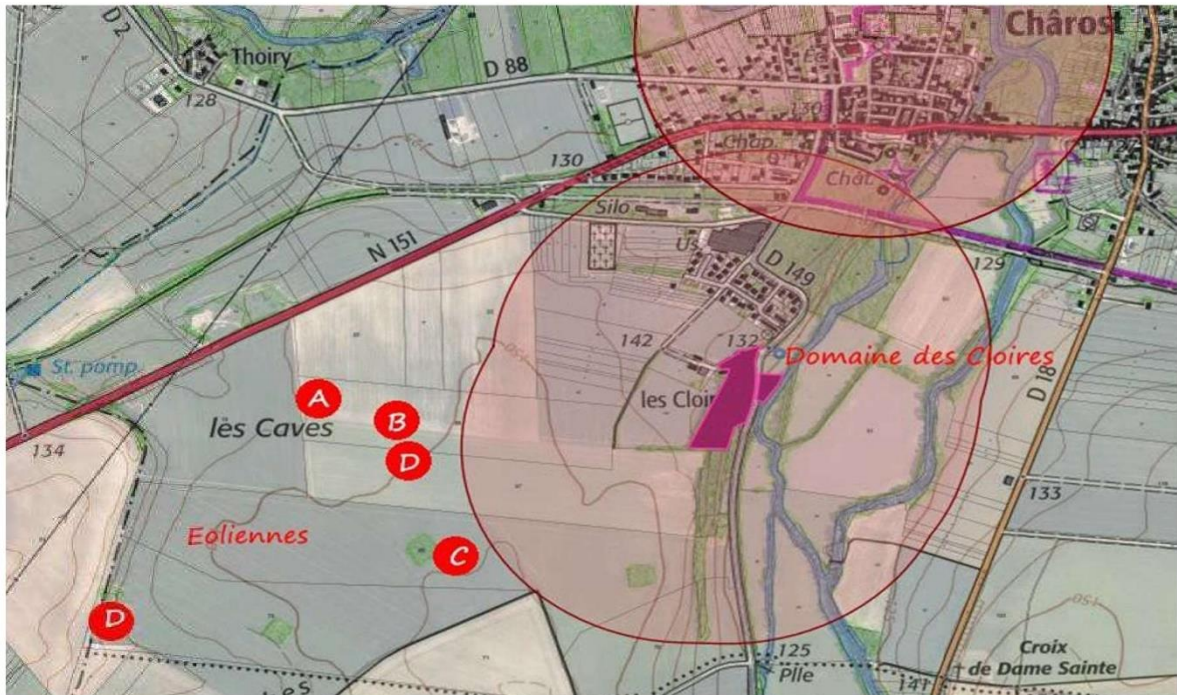
Dénivelé et modelé du jardin

Quelques arbres composant les bosquets, vieillissants, subissent quelques dépérissements dus à des champignons et canicules répétées. Les conseils d'un arboriste seraient ici nécessaires pour aider le propriétaire dans la gestion de son patrimoine arboré. L'ensemble horticole, serre chaude et serre tempérée (dite « orangerie »), mériterait d'être restauré.



Maladie de la suie sur les érables et la serre chaude en appui sur la serre tempérée.

Nous sommes en présence d'une composition de jardin sensible, la seule problématique serait l'installation d'une gestion des bosquets s'il n'y avait pas la menace d'un projet éolien situé à 700 mètres du domaine et composé de cinq éoliennes d'une hauteur de 200 mètres.

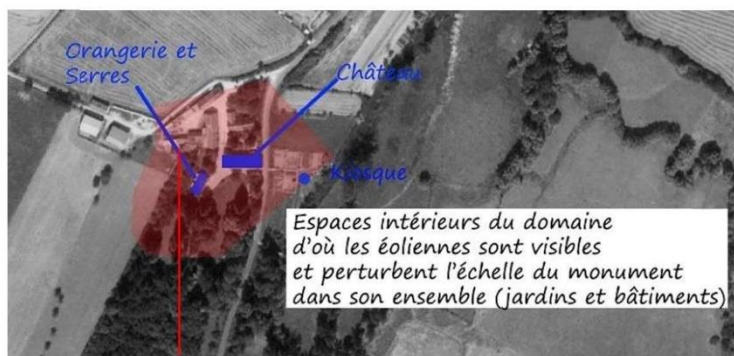


Ce projet éolien, situé au-delà du périmètre de protection du monument historique, n'est pas une simple altération de la vue sur le paysage, **mais une incursion très dommageable dans la composition de ce jardin à l'échelle si particulière.** Les mises en situation fournies par le propriétaire s'appuyant sur un théorème de Thalès me semblent parfaitement exactes. **La présence de ces éoliennes gigantesques détruira l'œuvre et portera atteinte à l'intérêt patrimonial ayant justifié le classement au titre des monuments historiques du domaine des Cloires.**



Cette installation aura également un impact économique sur la valeur du bien, sur l'intérêt touristique et les possibilités de valorisation et, dès lors sur sa conservation patrimoniale.

À la vue de la simulation ci-dessous, il serait possible de conseiller au propriétaire de se dissimuler derrière un rideau d'arbres. Or, **les éoliennes seront visibles de tous les espaces du domaine.**



Pour cacher ces éléments d'une hauteur de deux cents mètres, il serait nécessaire d'installer en périphérie un rideau de très haute dimension, sur deux rangs minimum, composé d'arbres persistants de type *Sequoiadendron giganteum* ou *Calocedrus decurrens*. Il faudrait 30 à 40 ans pour que cela commence à donner des résultats, c'est-à-dire plus que la durée de vie d'une éolienne qui est de 20 à 30 ans.

D'une part, le propriétaire n'a pas la place pour installer un rideau d'arbres sur une emprise d'une vingtaine de mètres de large, et d'autre part, ce n'est pas compatible avec l'art des jardins qui met en scène systématiquement la vue sur le paysage ; et surtout ce serait une plantation hors échelle qui aurait un effet désastreux sur l'ensemble de la composition du jardin.

Dans l'intérêt du monument historique, il serait raisonnable d'envisager l'éloignement du projet d'implantation des éoliennes afin que celles-ci ne soient pas visibles du domaine.

Jean-Michel SAINSARD

Expert parcs et jardins

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J.M. Sainsard', with a vertical line extending upwards from the end of the signature.

Copie : Unité départementale de l'archi